

Thorigné-Fouillard,
Le 24 août 2021

Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les Présidents

N/Réf. : SCD.2021-09-01
CPV/JPH/EEN

Suivi du dossier :
BGE

Objet : Invitation à la rencontre sur l'égalité professionnelle femmes-hommes

Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les Présidents

Le CDG 35 invite les collectivités à une rencontre dédiée à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, **le vendredi 8 octobre 2021 de 9h à 12h30**, à la salle du **Pont des Arts à Cesson Sévigné** (Parc de Bourgchevreuil, Rue de l'Hôtel de ville, 35510 Cesson-Sévigné).

L'égalité entre les femmes et les hommes touche de nombreux champs des politiques publiques des collectivités territoriales : social, éducation, culture, sports, emploi et insertion professionnelle, développement économique, sécurité publique, etc.

Les collectivités sont également concernées par ce sujet en tant qu'employeurs. La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit de nouvelles obligations en la matière. Malgré d'importantes avancées, des inégalités persistent dans le domaine de la rémunération, des accès aux postes à responsabilité, des parcours professionnels, de la mixité des métiers...

Où en sommes-nous dans les collectivités d'Ille et Vilaine ? Quelles sont vos obligations en tant qu'employeur ? Comment identifier et combattre les idées reçues ? Quelles bonnes pratiques mettre en place ? La rencontre du 8 octobre prochain tentera de répondre à toutes ces questions en suscitant le débat et les échanges.

Une conférence ponctuée de témoignages de collectivités permettra d'illustrer cette thématique à envisager comme une véritable opportunité RH et pas seulement comme une obligation légale. Elus, cadres territoriaux, gestionnaires RH, représentants du personnel, nous comptons sur votre participation.

Le programme détaillé et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site du CDG 35 : http://www.cdg35.fr/accueil_internet/connaître_le_cdg35/les_rencontres_thematiques

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.



La Présidente,



Chantal PETARD-VOISIN